

- AUX:** Titulaires d'un permis de services de garde d'enfants
Gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) et Conseils
d'administration des services sociaux de district (CADSS)
Premières nations ayant des programmes de services de garde
d'enfants agréés et des programmes pour l'enfant et la famille
- DE:** Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
- DATE:** 18 novembre 2021
- OBJET:** Automne/hiver 2021-2022, COVID-19: mise à jour sur la santé et la
sécurité dans les services de garde d'enfants et les programmes
pour l'enfant et la famille ON y va

Merci pour votre dévouement et votre engagement continu à assurer la sécurité et l'accessibilité des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va pour les enfants, les familles et le personnel travaillant dans le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance.

Le ministère de l'Éducation (le ministère) s'est engagé à revoir continuellement les directives en matière de santé et de sécurité, afin que nous puissions mieux nous adapter aux tendances de santé générales. À l'approche des vacances de décembre, le but de cette note de service est de fournir un aperçu des principales mesures que le ministère, en consultation et en partenariat avec le Bureau du médecin-hygiéniste en chef (BMHC), prend afin d'atténuer tout impact supplémentaire sur la santé et le bien-être des enfants. Le ministère profite également de cette occasion pour communiquer et renforcer les protocoles fédéraux existants pour les voyages internationaux. Ces mesures ciblées fourniront une autre couche de protection, en particulier pour les personnes non vaccinées dans les milieux de garde d'enfants.

Les mesures de santé et de sécurité limitées dans le temps dans les milieux de garde d'enfants

Dans le but d'atténuer les risques associés au temps froid, aux rassemblements et aux voyages pendant les vacances hivernales et de restreindre les contacts pour les personnes non vaccinées, le ministère met en œuvre des mesures de santé et de sécurité améliorées pour les services de garde d'enfants. Celles-ci resteront en place jusqu'à ce que le BMHC recommande leur levée.

Les services de garde d'enfants agréés, les fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial, les programmes avant et après l'école et les programmes ON y va devront **mettre en œuvre une validation quotidienne sur place de la confirmation du dépistage quotidien avant ou à l'arrivée sur les lieux pendant au moins deux semaines après la pause hivernale pour les enfants et le personnel**. Les programmes et les fournisseurs de services de garde d'enfants et de la petite enfance sont encouragés à continuer cette pratique tout au long de l'année ou selon ce qu'un bureau de santé publique local établit.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures de santé et de sécurité exigées pour les milieux de garde d'enfants et de la petite enfance, veuillez consulter les documents d'orientation sur les services de garde d'enfants, les programmes avant et après l'école et les centres pour l'enfant et la famille ON y va pendant la COVID-19.

Les protocoles concernant les voyages pendant les vacances hivernales

À l'approche du temps des Fêtes, on s'attend à ce qu'un grand nombre de membres du personnel, d'enfants et de familles choisissent de planifier un voyage pendant la pause de décembre. Pour nous préparer, nous souhaitons rappeler aux fournisseurs de services de garde d'enfants et des programmes de la petite enfance de communiquer au personnel et aux familles l'importance de respecter les directives fédérales en matière de voyage international et les exigences vis-à-vis de la quarantaine. En travaillant ensemble pour partager ces renseignements et en discuter, on peut aider à assurer à tout le monde un temps des Fêtes sain et sécuritaire.

Les personnes doivent respecter les exigences fédérales en matière de dépistage et de quarantaine à leur retour d'un voyage international. Les personnes de plus de douze ans à qui il est conseillé de se mettre en quarantaine ou de ne pas fréquenter un service de garde d'enfants ou des programmes d'un centre pour l'enfant et la famille ON y va, **ne sont pas autorisés à fréquenter ces programmes pendant les 14 jours qui suivent leur retour**.

Bien que les enfants non vaccinés de moins de douze ans ayant fait un voyage international avec une personne entièrement vaccinée soient exemptés de la quarantaine fédérale, **ils ne sont pas autorisés à fréquenter un service de garde d'enfants ou des programmes On y va pendant les 14 jours qui suivent leur retour**.

En général, les personnes (personnel et enfants) pleinement vaccinées sont exemptées de la quarantaine fédérale et peuvent fréquenter un service de garde d'enfants ou des programmes d'un centre pour l'enfant et la famille ON y va. Les personnes avec d'autres exemptions vis-à-vis de la quarantaine fédérale (p. ex., voyage en vertu d'arrangements de garde transfrontaliers, voyage pour un traitement médical) peuvent également fréquenter un service de garde d'enfants ou des programmes d'un centre pour l'enfant et la famille ON y va.

Le personnel, surtout celui non vacciné qui considère faire un voyage international, doit tenir compte des exigences fédérales en matière de dépistage et de quarantaine tant pour eux que leurs personnes à charge.

La vaccination représente notre stratégie la plus efficace visant à empêcher la transmission de la COVID-19 et nous nous réjouissons de voir les taux de vaccination à la hausse avec le personnel et les enfants admissibles. Bien que nous prévoyions l'approbation des vaccins pour les enfants âgés de cinq à onze ans et la mise en œuvre subséquente de campagnes de vaccination à grande échelle en tant qu'autre mesure de protection pour assurer la santé et la sécurité des milieux de garde d'enfants et de la petite enfance, il importe de rester sur nos gardes et de poursuivre les stratégies qui limitent la propagation de la COVID-19 dans les milieux de garde d'enfants. Il s'agit d'une mesure essentielle pour garder les services de garde d'enfants ouverts et que les enfants bénéficient d'un environnement enrichissant, favorable et sécuritaire.

En respectant ces exigences, nous pourrions toutes et tous profiter d'un temps des Fêtes sécuritaire et soutenir la continuité des services de garde d'enfants et des programmes de la petite enfance.

Le ministère continuera de collaborer avec le ministère de la Santé pour soutenir les bureaux locaux de santé publique dans la planification et la hiérarchisation des mesures de santé et de sécurité à venir. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés à ce jour et nous restons déterminés à assurer des milieux de garde d'enfants sains et sécuritaires pour le personnel, les enfants et les familles.

Veillez agréer l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Holly Moran